



# SERVICE URBANISME : ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS



Vous avez un projet de construction ? Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre propriété ?

Le service urbanisme propose un accueil, uniquement sur rendez-vous, pour répondre à toutes vos interrogations. Les dossiers de demande d'autorisation peuvent être déposés à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

Pour toute demande de vérification de la complétude de votre dossier, il convient également de prendre rendez-vous auprès du service.

Infos pratiques

## **Pour prendre rendez-vous :**

- [urbanisme@ville-courdimanche.fr](mailto:urbanisme@ville-courdimanche.fr)
- 01 34 46 72 00